

## ECOLABEL EUROPÉEN - PRODUITS D'HYGIÈNE

FICHES-LABELS

[mise à jour : 03/2015]



### Résumé des critères

- usage limité de substances dangereuses
- impact aquatique limité
- biodégradabilité plus élevée
- déchets d'emballage limités
- efficacité au moins équivalente à un produit de même gamme non labellisé.

### Nom officiel

Label écologique de l'Union européenne pour les produits cosmétiques à rincer

### Site Web

<http://www.ecolabel.be> et <http://ec.europa.eu/ecat/>

### Produits concernés

Produits cosmétiques à rincer (savons, gels douche, shampoings, produits de rasage...)

## Portée du label

Environnement et santé.

## Critères du label

Les critères environnementaux concernent la biodégradabilité des tensio-actifs, l'interdiction de certaines substances et des déchets limités au niveau des emballages.

### Ingrédients nocifs ou toxiques limités

Tout ingrédient (substance ou préparation) dont la concentration dépasse 0,010 % en poids du produit final est pris en considération, qu'il entre dans la composition du produit en tant que substance à part entière ou en tant que constituant d'une préparation.

Le produit ne doit répondre à aucun des critères entraînant une **classification par certaines mentions de danger et de phrases de risque**.

### Biodégradabilité

- **Biodégradabilité en aérobiose des agents tensioactifs** : tous les agents tensioactifs entrant dans la composition du produit doivent être facilement biodégradables.
- **Biodégradabilité des autres ingrédients** : la teneur en ingrédients non facilement biodégradables (ou dont la biodégradabilité aérobie n'a pas été testée) est limitée.

### Substances parfumantes, teintures, agents colorants

- Les **substances parfumantes** sont conformes au code de bonne pratique de l'Association internationale des matières premières pour la parfumerie.
- Les **conservateurs et agents colorants** ne peuvent pas être bioaccumulables.

### Interdictions

- A l'exception des tensio-actifs à fonction biocide, les produits ne peuvent contenir des biocides qu'à des fins de conservation, à des doses limitées.
- Les **alkyl-phénol-éthoxylates** (APEO) et autres dérivés d'alkyl-phénols, le **NTA** (acide nitrilo-triacétique), l'**acide borique**, les **borates** et **perborates**, les **nitromuscs** et **muscs polycycliques**, le BHT, l'EDTA... sont interdits.

### Emballage

Le rapport d'emballage par gramme de produit doit être inférieur à 0,30 g.

## Référentiel du label

<http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32014D0893&from=EN>

## Qui est « derrière » ce label ?

L'Ecolabel européen est une initiative de l'Union européenne. Le European Union Eco-labelling Board (EUEB) reçoit un mandat par groupe de produits pour la rédaction ou la révision de critères. Ils sont approuvés par le Regulatory Committee, qui comprend des représentants des Etats membres et de la Commission européenne. Tous les pays de l'Union européenne ont une autorité compétente responsable de l'octroi de l'Ecolabel européen.

## Contrôle indépendant

Les gouvernements des Etats membres de l'UE désignent des instances indépendantes pour contrôler le label. En Belgique, le secrétariat du Comité d'attribution du label écologique européen est au SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement.

## Avis d'écoconso

Ce n'est pas le label le plus exigeant et ce n'est pas un label indiquant des ingrédients naturels et/ou bio. Cependant, c'est un premier pas dans la bonne direction quand on veut consommer plus écologique. Tout en n'étant pas très strict, ce label garantit un produit qui contient moins de substances dangereuses pour l'environnement et la santé, qui a des incidences réduites sur le milieu aquatique, est plus biodégradable qu'un produit classique et utilise moins d'emballage. Il a également l'avantage d'être apposé sur des produits disponibles en grande distribution.

## Références d'écoconso

- FC 120 : [les cosmétiques](#)
- FC 144 : [produits d'hygiène, un parfum de danger](#)
- FC 169 : [les labels pour cosmétiques](#)

## Lien vers un catalogue de produits labellisés

<http://ec.europa.eu/ecat/>

Des réponses personnalisées à vos questions : 081 730 730 | [info@ecoconso.be](mailto:info@ecoconso.be) | [www.ecoconso.be](http://www.ecoconso.be)

---

### Liens

- [1] <https://www.ecoconso.be/fr/content/ecolabel-europeen-produits-dhygiene>
- [2] <https://www.ecoconso.be/fr/thematiques/etiquetage>
- [3] <https://www.ecoconso.be/fr/thematiques/produits-dhygiene>
- [4] <https://www.ecoconso.be/fr/mots-cles/apres-shampooing>
- [5] <https://www.ecoconso.be/fr/mots-cles/shampooing>
- [6] <https://www.ecoconso.be/fr/mots-cles/bain-douche>
- [7] <https://www.ecoconso.be/fr/content/conditions-dutilisation-de-nos-contenus>
- [8] <http://www.ecolabel.be>
- [9] <http://ec.europa.eu/ecat/>
- [10] <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32014D0893&from=EN>
- [11] <https://www.ecoconso.be/fr/L-etiquetage-des-cosmetiques>
- [12] <https://www.ecoconso.be/fr/Produits-d-hygiene-un-parfum-de>

[13] <https://www.ecoconso.be/fr/Les-labels-pour-cosmetiques>

Cette publication est mise à disposition sous un contrat Creative Commons

